LEXIQUE DES

RÈGLES typographiques

EN USAGE À L'IMPRIMERIE NATIONALE

☐ Où mettre les capitales dans un nom d'organisme ?

☐ Les sigles ont-ils besoin de points ?

☐ Madame, mademoiselle, monsieur : quand peut-on les abréger ?

☐ Chiffres arabes, chiffres romains, nombres en toutes lettres : dans quel contexte ?

☐ Quelle est la différence entre deuxième et second ?

☐ À quoi servent les petites capitales ?

☐ Comment présenter une bibliographie ?

Vous qui devez rédiger ou corriger, saisir ou « préparer » un texte, vous vous posez souvent ces questions... et bien d'autres aussi délicates. Grâce à une formule d'utilisation simple, par entrées alphabétiques avec un index à plusieurs niveaux, ce lexique vous aidera à y répondre.

© Imprimerie nationale - 2002 - ISBN 978-2-7433-0482-9

AVANT-PROPOS

Cette troisième édition du *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* reprend, en les complétant, les recommandations qui, depuis 1975, date de la précédente édition, semblent avoir répondu à l'attente de ses utilisateurs.

Mais le monde évolue, la PAO est apparue, élargissant l'audience de cet ouvrage. Balbutiante à ses débuts, maintenant maîtrisée, la PAO essaie d'approcher la qualité des compositions réalisées par les professionnels de l'imprimerie : les opérateurs de saisie, de quelque origine qu'ils soient, s'intéressent de plus près aux marches typographiques de composition.

Comme les règles du savoir-vivre, les règles du savoir-lire s'adaptent aux nouvelles techniques de communication, mais l'on ne saurait se soustraire à certaines contraintes sans lesquelles la vie deviendrait rapidement insupportable à chacun, à l'homme du visiophone comme au lecteur de mailer. S'il faut admettre qu'en communication imprimée une fantaisie adaptée au message est parfois séduisante, elle sera d'autant mieux appréciée qu'à travers une apparente confusion les règles de composition auront été respectées, facilitant le travail de lecture. Séduire le lecteur et faciliter la lecture résument les qualités d'une bonne typographie.

Ainsi, tel opérateur qui suivra scrupuleusement les marches typographiques recommandées par les codes pourra, par méconnaissance, laisser se couper des nombres composés en chiffres, réduira de façon inconsidérée les approches des caractères, laissera le lecteur avec une fin d'alinéa constituée d'une fraction de mot en haut d'une page… Sans prétendre à la rédaction d'un traité de typographie, c'est afin d'étendre l'usage de ce *Lexique* aux opérateurs de saisie des textes qu'ont été ajoutés quelques conseils de composition signalés en marge des pages.

Euro

Depuis le 1er janvier 2002, l'euro est la monnaie de 12 États de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Eire, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal). Le symbole de l'euro est €. La centième partie de l'euro est dénommée officiellement « cent ». Les termes « euro » et « cent » doivent, en français, prendre une minuscule à l'initiale et la marque du pluriel ; on écrira donc :

Un euro, des euros ; un cent, des cents

Dans les États membres, la définition du nom « cent » n'empêchera pas, dans la vie courante, l'utilisation de variante. En France, le Conseil supérieur de la langue française recommande d'utiliser le mot « centime » en lieu et place du terme « cent ».

Comme pour « franc » (cf. p. 86), on écrira :

40 euros *ou* 40 €
29,95 € *ou* 29,95 euros et non 29 € 95 *ou* 29 euros 95

LEXIQUE DES RÈGLES TYPOGRAPHIQUES

Abréviations

On distinguera abréviations de circonstance et abréviations conventionnelles.

1. Les abréviations de circonstance sont celles destinées à simplifier l'écriture de certains ouvrages spéciaux (archives, catalogues, codes, dictionnaires, monographies, etc.). Un mot doit être suffisamment long et se présenter avec fréquence pour en être l'objet. Ces abréviations n'ayant de valeur que pour un ouvrage donné, il sera utile d'en dresser une liste à l'intention du lecteur.

2. Constituent des abréviations conventionnelles : les chiffres, les symboles (qui font l'objet de prescriptions légales) et les abréviations courantes qui sont fixées par l'usage et ne peuvent être modifiées sans risque de confusion.

On évitera les abréviations dans le cours du texte des travaux littéraires et des travaux courants non spécialisés. Par contre on les emploiera systématiquement dans les tableaux, notes, références, parties du texte composées entre parenthèses et, de façon générale, partout où la simplification ne peut nuire à la présentation et à la compréhension du texte.

On ne rencontre pas en principe d'abréviations dans les œuvres poétiques classiques ni dans les actes notariés.

L'abréviation se fait :

– par retranchement (toujours devant une voyelle et sans altérer, autant que possible, le radical du mot) des lettres finales que l'on remplace par un point, exception faite pour les points cardinaux;

– par retranchement des lettres médianes, la (les) finale(s) maintenue(s) étant mise(s) en supérieures ou en bas de casse sans point abréviatif.

Les abréviations par retranchement d'une seule lettre finale ne sont pas permises.

EXCEPTIONS :

bdc. : bas de casse
i. e. : id est
s. l. n. d. : sans lieu ni date
s. g. d. g. : sans garantie du gouvernement
loc. cit. : loco citato
loc. laud. : loco laudato

Les abréviations par retranchement des deux lettres finales ne sont tolérées que dans le cas où elles sont indispensables :

liv. *pour* livre

Il est nécessaire d'exprimer une partie suffisante du mot abrégé pour permettre de le reconnaître aisément :

Éc. des chartes *plutôt que* Éc. d. ch.

Certaines abréviations ayant plusieurs significations (sc. : scène ou science ; coll. : collection ou collaborateur…) ne seront pas employées si leur interprétation est douteuse. De même, pour certaines expressions pouvant être abrégées de plusieurs façons (bd ou boul., f° ou fol.), en particulier sous une forme latine ou française (c'est-à-dire : *i. e.* et c.-à-d. ; ouvrage cité : *op. cit.* et ouvr. cité) on veillera à employer toujours la même forme dans un même ouvrage ou dans une collection.

Le point abréviatif n'exclut pas l'emploi des signes de ponctuation exigés par la phrase, mais il se confond avec le point final ou les points de suspension.

Que pensez-vous de l'emploi souvent abusif de l'abréviation etc.?

Abréviation des nombres ordinaux : on abrégera première, deuxième, troisième… : 1re, 2e, 3e, et non 1ère, 2me ou 3ème…

Il convient de rappeler que 1°, 2°, 3°… sont les abréviations de *primo, secundo, tertio…*, le signe supérieur étant un *o* et non un zéro.

On proscrira la répétition des signes ou des lettres pour indiquer la pluralité :

§ 5 et 6 *et non* §§ 5 et 6
p. 8-17 *et non* pp. 8-17
fis 2 et 3 *et non* ff. 2 et 3

La même observation s'applique à « etc. », abréviation qui ne doit jamais être renvoyée au commencement de la ligne (particulièrement à la fin d'un alinéa), ni répétée, ni suivie de points de suspension.

ABRÉVIATIONS COURANTES

Cette liste rassemble quelques exemples et n'est évidemment pas limitative.

Acad.	Académie
adj.	adjectif
Admin.	Administration
anc.	ancien
ann.	annexe
Antiq.	Antiquité
append.	appendice
apr.	après
apr. J.-C.	après Jésus-Christ
arch.	archives
Arch. nat.	Archives nationales
archéol.	archéologie
arithm.	arithmétique
arr.	arrondissement
art.	article
astron.	astronomie
av.	avant
av. J.-C.	avant Jésus-Christ
bd (*ou* boul.)	boulevard
bdc.	bas de casse
Bibl. nat. (*ou* BN)	Bibliothèque nationale
bibliogr. (*ou* biblio)	bibliographie
biol.	biologie
bot.	botanique
br.	broché
bull.	bulletin
c.-à-d.	c'est-à-dire (voir *i. e.*)
cap.	capitale
cart.	cartonné
Cass.	Cassation
cf.	*confer* (comparez avec)
ch.	chant
ch.-l.	chef-lieu
chap.	chapitre
chronol.	chronologie
C^ie^	Compagnie
circ.	circulaire
circonscr.	circonscription
C. civ.	Code civil

C. comm.	Code de commerce
C. just. mil.	Code de justice militaire
C. pén.	Code pénal
C. proc. civ.	Code de procédure civile
C. proc. pén.	Code de procédure pénale
C. trav.	Code du travail
col.	colonne
coll.	collection, collaborateur(s)
C^{on}	canton
CV	*Curriculum vitae*
del.	*delineavit* (a dessiné)
dép.	département
dict.	dictionnaire
doc.	document
D^{r}	docteur
E	Est
éd.	éditeur, édition
env.	environ
ÉO	édition originale
ÉOF	édition originale française
ép.	épître
épil.	épilogue
etc.	*et cetera*
Éts	établissements
étym.	étymologie
ex.	exemple
f.	feuillet
fasc.	fascicule
fém.	féminin
fg (*ou* faub.)	faubourg
fig.	figure
f^{o}, f^{os} (*ou* fol.)	folio, folios
géogr.	géographie
géol.	géologie
géom.	géométrie
gr. cap.	grandes capitales
graph.	graphique
grav.	gravure
h. t.	hors texte (adjectif et adverbe)
h.-t.	hors-texte (substantif)
hab.	habitants
haut. (*ou* H.)	hauteur
hist. nat.	histoire naturelle

ibid.	*ibidem* (au même endroit)
iconogr.	iconographie
id.	*idem* (le même)
i. e.	*id est* (c'est-à-dire) [*voir* c.-à-d.]
illustr. (*ou* ill.)	illustration(s)
Impr. nat. (*ou* IN)	Imprimerie nationale
inf.	inférieur
introd.	introduction
inv.	*invenit* (a créé, inventé)
invar.	invariable
ital.	italique
JO	*Journal officiel* de la République française
jur.	jurisprudence, juridique
l.	ligne(s)
larg. (*ou* l.)	largeur
lat.	latitude
libr.	librairie
liv.	livre
loc.	locution
loc. cit.	*loco citato* (passage cité)
loc. laud.	*loco laudato* (passage approuvé)
long.	longitude, longueur (*ou* L.)
M. (*et non* Mr), MM.	monsieur, messieurs
masc.	masculin
math.	mathématiques
max.	maximal, maximum
M^{e}, M^{es}	maître, maîtres
mécan.	mécanique
mém.	mémoire
M^{gr} (*plutôt que* Mgr)	monseigneur
M^{lle}, M^{lles} (*plutôt que* Mlle)	mademoiselle, mesdemoiselles
M^{me} M^{mes} (*plutôt que* Mme)	madame, mesdames
ms., mss	manuscrit, manuscrits
mus.	musique
myth.	mythologie
N	Nord
n^{o}, n^{os}	numéro, numéros
N.B.	*nota bene*
N.D.A.	note de l'auteur
N.D.E.	note de l'éditeur
N.D.L.R.	note de la rédaction

N.D.T.	note du traducteur
nouv.	nouveau, nouvelle
numism.	numismatique
O (*ou* W[1])	Ouest
op. cit.	*opere citato* (ouvrage cité) [*voir* ouvr. cité]
op. laud.	*opere laudato* (ouvrage approuvé)
ouvr. cité	ouvrage cité (*voir op. cit.*)
p.	page(s)
p. cap.	petites capitales
p. ex.	par exemple
p. i.	par intérim
p. o.	par ordre
paragr. (*ou* § [2])	paragraphe(s)
part.	partie
phot.	photographie
phys.	physique
pinx.	*pinxit* (a peint)
pl.	planche(s)
P.-S.	post-scriptum
QG	quartier général
rel.	relié, reliure
r°	recto
R.S.V.P.	répondez s'il vous plaît
S	Sud
sc.	scène, science
sc., sculp.	*sculpsit* (a sculpté, a gravé)
s. d.	sans date
s. l.	sans lieu
s. l. n. d.	sans lieu ni date
sect.	section
SP	service de presse
sq.	*sequiturque* (et suivant[e])
sqq.	*sequunturque* (et suivant[e]s)
St-, Sts-	Saint-, Saints- (n. propres)
Ste-, Stes-	Sainte-, Saintes- (n. propres)
subst.	substantif

1. Pour éviter la confusion qui pourrait se produire entre la lettre O et le chiffre 0 dans certains travaux comportant des notations de latitude et de longitude.

2. Le signe § ne s'emploie que devant un chiffre, jamais après l'article ou un déterminatif quelconque.

suiv.	suivant(e)[s]
sup.	supérieur
suppl.	supplément
t.	tome
trad.	traducteur, traduction
T.S.V.P.	tournez s'il vous plaît
v.	vers (poésie)
v°	verso
vol.	volume

À signaler que prennent la marque du pluriel de nombreuses abréviations (apocopes) devenues dans la langue courante de véritables mots :

des accus	des motos
des autos	des photos
des cinémas, des cinés	des pneus
des dactylos	des radios
des métros	des stylos
des micros	des taxis

Académie

Ce mot prend une capitale initiale quand il désigne une institution à caractère unique et national et qu'il est déterminé par un nom commun ou un adjectif. C'est le cas des cinq compagnies qui composent l'Institut (de France) :

l'Académie française
l'Académie des inscriptions et belles-lettres
l'Académie des sciences
l'Académie des beaux-arts
l'Académie des sciences morales et politiques

et celui d'autres sociétés savantes comparables, en France et à l'étranger :

l'Académie de marine
l'Académie de médecine
l'Académie de poésie et de musique
l'Académie royale espagnole
l'Académie des sciences (de l'URSS)
l'Académie suédoise
l'Académie royale (belge) de langue et de littérature françaises

Le mot *Académie* prend également une majuscule quand il est employé seul comme abréviation d'*Académie française* :

l'Académie fut fondée par Richelieu en 1635

et lorsqu'il désigne une école philosophique grecque :

l'Académie
l'Ancienne Académie
la Nouvelle Académie

Par contre, toujours au sens de « société savante » mais déterminé par un nom propre, le terme *académie* se composera en bas de casse :

l'académie Goncourt
l'académie Ronsard
l'académie de Bourges
l'académie des Jeux floraux

De même lorsqu'il désigne l'une des circonscriptions universitaires françaises :

l'académie d'Aix-Marseille
l'académie de Toulouse
l'inspecteur d'académie

Enfin, employé comme un nom commun au sens de « lieu où l'on pratique un art ou un sport », *académie* s'écrit naturellement avec une initiale bas de casse :

une académie de danse
une académie de billard

Accent (utilité de l')

En français, l'accent a pleine valeur orthographique. Son absence ralentit la lecture et fait hésiter sur la prononciation, sur le sens même de nombreux mots. Aussi convient-il de s'opposer à la tendance qui, sous prétexte de modernisme, en fait par économie de composition, prône la suppression des accents sur les majuscules. On veillera à utiliser systématiquement les capitales accentuées, y compris la préposition *À*. On évitera ainsi de désorienter le lecteur ou même de l'induire en erreur comme ce pourrait être le cas dans les deux exemples suivants, si les accents étaient omis :

ENFANTS LEGITIMES et ENFANTS LÉGITIMÉS de Louis XIV
ETUDE DU MODELE et ÉTUDE DU MODELÉ

Les polices non pourvues de tous les accents utilisés en français sont à l'origine de compositions accentuées en partie. Lorsqu'il s'agit de textes en grandes capitales, il conviendra dans tous les cas d'opter pour l'une des deux formules TOUS ACCENTS ou SANS ACCENTS et de proscrire les textes incomplètement accentués.

L'accentuation des noms propres est quelquefois négligée sur la copie dactylographiée (utilisation de majuscules non accentuées). Confiée à l'initiative du compositeur et du correcteur, la restitution de ces accents peut se révéler très délicate.

Rappel de quelques règles orthographiques

Les verbes en *-er* portant un accent aigu sur l'avant-dernière syllabe (ex. : régler, accélérer, digérer) changent l'accent aigu en accent grave devant une syllabe muette, *mais conservent l'accent aigu au futur et au conditionnel* (ex. : je règle, je réglerai, je réglerais).

On veillera également à ne pas omettre l'accent circonflexe des première et deuxième personnes du pluriel du passé simple (nous aimâmes, vous fîtes, nous lûmes), de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif (qu'il aimât, qu'il fît, qu'il lût) et de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent des verbes en *-aître* (il connaît, il paraît).

Enfin, ce n'est qu'au masculin singulier que les participes passés des verbes « devoir » et « mouvoir » prennent l'accent circonflexe :

dû (*mais* dus, due, dues)
mû (*mais* mus, mue, mues)

Quelques pièges de l'accentuation

On remarquera, dans la liste suivante, que certains mots dérivés ont un accent qui n'existe pas dans le radical (exemple : réclusion *mais* reclus ; ténacité *mais* tenace) ; à l'inverse certains dérivés perdent l'accent du radical (exemple : fantomatique *mais* fantôme ; gracier, gracieux *mais* grâce)

abîme
abrégement
aciérie
accru
acre (surface)
âcre (saveur)
afféterie
affût
age (aratoire)
aîné
albâtre
alêne
allèchement
allégement
allégrement
ambiguïté
âpre
aromate
arôme
assèchement
assécher
assener
assidûment
atome
avènement
axiome
bagou
bailler (donner)
bâiller (ouvrir la bouche)
bâillon
barème
Barthélemy
bateau
bélître (Acad. belître)
benêt
benoît
besicles
bohème
Bohême
bohémien
Bohémien

boîte
boiter
boiteux
brasero
brèche
bûche
çà et là
câble
cafétéria
canoë
Casimir(-)Perier
cela, ça
celer
chaîne
chalet
Chalon-sur-Saône
Châlons-sur-Marne
chapitre
châssis
châtaigne
Chateaubriand
Châteaubriant
chenet
chrême
chrome
chute
ciguë
cime
Clemenceau
il clôt
côlon (intestin)
compatir (de pâtir)
il (se) complaît
condottiere
cône
congrûment
conique
connaître
continûment
coreligionnaire
cote (coter)
côte
coteau
cotre
coûter
crâne
crânien
crème
crémerie
crêpe
crêper
crêperie
crépi
crépine
crépon
crépu
crête
Crète (île)
crêter
crétois
cru (vin)
crû (de croître)
crue, crues, crus
crûment
cyclone
débâcle
déboîter
deçà
déceler
décru
dégainer
dégât
dégoût
déjà
déjeuner (*mais* jeûner)
delà
il déplaît
dépôt
dessèchement
dessouler (Acad.)
dévot
diffamer
dîme
dîner
diplomatie
diplôme
disgrâce
disgracier
dôme
douceâtre
drainer
drolatique
drôle
dû (de devoir)
due, dues, dus
dûment
il éclot (Acad.)
égout
égrener
emblème
emboîter
empiècement
empiétement
emplâtre
encablure
enchaîner
il enclot (Acad.)
engouement
enjôler
entraîner
envoûter
éperdument
épître
événement
exigu, exiguë
extrême
extrêmement
extrémité
faciès
faine
faîte
fantomatique
fantôme
féerie
féverole
fibrome
flâner
flûte
foret (outil)
fraîche
fret
fût (subst.)
futaie
futaille
futé
gâche
gâchette
gâchis
gaiement
gaieté
Gaîté (rue de la)
gaine
Gallieni
gangreneux

gelinotte
gêne
gène (biol.)
genèse
genet (cheval)
genêt (plante)
Gênes
Genève
Genevois
Génois
geôle
Georgie (USA)
Géorgie (URSS)
il gît
gîte
gnome
gnose
goéland
goémon
goitre
goulûment
grâce
gracier
gracieux
grêle
grève
Guatemala
Guatémaltèque
guérilla
hache
haine
haler (tirer)
hâler (brunir)
hâve
havre
Havre (Le)
holà
huître
ïambe
icône
iconoclaste
îlot
incongrûment
indu
indûment
infamant
infâme
infâmement
infamie
ingénument
irrécouvrable
irréligieux
irrémédiable
irréprochable
irréversible
à jeun
jeune
jeûne
jeûner
jeûneur
Liège
Liégeois
liséré
mâchicoulis
malström
mânes
maraîcher
mèche
Megévan
Megève
mitre
moelle
moellon
moutier
mû
mue, mues, mus
Nigeria
Nigérien
nûment
paître
pâmoison
paraître
pâture
paturon
pâtir
pédiatre
pèlerin
pèlerinage
pêne
piqûre
il plaît
poêle
poème
prétendument
pretentaine
préteur (magistrat rom.)
prêteur (qui prête)
psychiatre
ptôse
puîné
pupitre
pylône
racler
rafler
rafraîchir
ragoût
râler
râper
rapière
râteau
râteler
râtelier
ratisser
rebelle
rébellion
receler
reclus
réclusion
recouvrable
recru (épuisé)
recrû (recroître)
recrue, recrues, recrus
refréner
règle
règlement
réglementaire
réglementer
régler
reître
renâcler
rengainer
repartie
réplétion
retable
rets
réversible
réversion
révision
revolver
ru
ruche
ruine
Saint-Saëns
sécréter

sécrétion
soûl, soûler
spécimen
Staël (M^me^ de)
sur (de surir)
sûr
symptôme
syndrome
tâter
tatillon
ténacité
toit
traîne
traître
trêve
Trèves
troène
urètre
Venezuela
Vénézuélien
veto
voilà
voûte
zone

Accents utilisés dans les langues étrangères

Voir Lettres accentuées.

Achevé d'imprimer

Mention disposée en fin de volume indiquant notamment la date de fin de tirage, le nom de l'imprimeur, éventuellement les particularités de l'ouvrage, notamment l'indication du caractère de composition et du papier du tirage.

Acronymes

Voir Sigles.

Acte (théâtre)

Parties principales d'une pièce de théâtre, les actes se numérotent en chiffres romains grandes capitales :

Britannicus, acte III ; *Le Cid*, acte V

Adjectifs de couleur

Voir Couleur (adjectifs de).

Administration

Voir Organismes d'État.

Adresse

Voir Code postal.

AFNOR

Association française de normalisation, Tour Europe, CEDEX 7, 92080 PARIS LA DEFENSE.

Organisme placé sous le contrôle de l'État, dont le rôle consiste à déterminer des normes applicables aux techniques, aux sciences et à de nombreuses activités humaines, en accord avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

La norme constitue le résultat d'un accord librement consenti représentant un équilibre entre les exigences des utilisateurs (usagers, industriels ou consommateurs), les possibilités techniques de la production, les demandes de la distribution, les contraintes économiques des uns et des autres et l'intérêt général représenté par l'Administration.

L'une des fonctions essentielles de l'AFNOR est la diffusion en France des normes ainsi définies, leur application étant légalisée par décisions ministérielles.

NOTA. – Les normes sont classées en :

NF : Norme française ;

NF/EN : Norme française reproduisant intégralement une norme européenne ;

NF/ISO : Norme française reproduisant intégralement une norme internationale.

Agence

Voir Organismes internationaux *et* Sociétés.

Âges

Dans les ouvrages courants les nombres s'appliquant à des années et fractions d'années se composent en chiffres arabes lorsqu'ils expriment une durée de vie :

Mozart mourut à l'âge de 35 ans.

mais :

Il venait d'atteindre sa quinzième année.

S'appliquant à l'une des quatre périodes mythologiques :

l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, l'âge de fer

ou à une époque historique :

l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer

le mot *âge* s'écrit avec une initiale bas de casse, de même que le terme qui le définit. La seule exception est faite pour :

Moyen Âge

Algèbre

Voir Mathématiques (composition des).

Alinéa (composition en)

Voir Présentation du texte.

Allégorie, personnification, symbole

Les noms communs employés comme allégorie, symbole ou personnification se composent avec une capitale initiale :

les flèches de l'Amour
La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime
La Liberté éclairant le monde
La Mort portant sa faux
Le tombeau du Soldat inconnu

Il en est de même des noms d'animaux, de plantes, d'objets ou d'abstractions personnifiés dans les fables et contes :

le Chêne et le Roseau
la Cigale et la Fourmi
la Besace
l'Envie

On mettra également des capitales aux symboles contenus dans les devises :

Liberté, Égalité, Fraternité
Dieu et mon Droit

Allemand (composition de l')

Les seules lettres accentuées en allemand sont ä, ö, ü. En lettres capitales, ces accentuations sont obligatoires, mais on peut aussi rencontrer Ae, Oe, Ue. Le double *s* peut se rencontrer sous la forme ß.

Les noms communs – comme les noms propres – prennent la capitale, ainsi que les adjectifs employés substantivement et les pronoms désignant les personnes à qui l'on parle.

Les guillemets sont utilisés soit sous les formes » (ouvrante) et « (fermante), donc à l'inverse du français, soit sous les formes „ (ouvrante) et "(fermante).

Les deux-points, les points d'interrogation et d'exclamation sont collés au mot qui les précède.

Ne pas couper : « ch » et « sch »

lachen → la-[chen

waschen → wa-[schen

et naturellement,

Sachschaden → Sach-[schaden.

Si « ck » doit être coupé, il devient « k-[k » :

drücken → drük-[ken.

Les abréviations courantes se terminent par un point :

bezw.	beziehungsweise	(respectivement)
ca.	circa	(environ)
d. h.	das heißt	(c'est-à-dire)
Dr.	Doktor	(docteur)
einschl.	einschließlich	(y compris)
Fr.	Frau	(Madame)
Frl.	Fräulein	(Mademoiselle)
Hl.	Heilig [subst.]	(Saint)
hl.	heilig [adj.]	(saint)
Hr.	Herr	(Monsieur)
Nr.	Nummer	(numéro)
Pf.	Pfennig	(monnaie)
Pfd.	Pfund	(livre)
S.	Seite	(page)
s.	siehe	(voir)
St.	Sankt	(saint)
Str.	Straße	(rue)
u.	und	(et)
u. a.	unter anderem	(entre autres)
usw.	und so weiter	(etc.)
vgl.	vergleiche!	(cf.)
z. B.	zum Beispiel	(par exemple)
z. Z.	zur Zeit	(actuellement)

ainsi que les nombres ordinaux :

17. Jahrhundert	(XVII^{e} siècle)
IV. Band	(volume IV)

Les sigles se composent sans points :

AG	société anonyme
BRD	République fédérale d'Allemagne
DDR	République démocratique allemande
GmbH	société à responsabilité limitée
IG	groupement d'intérêts
KG	société en commandite
VEB	entreprise socialisée (en RDA)

Alliage (titres d')

On généralisera l'emploi des signes % , ‰ pour indiquer les titres d'alliage :

> Les laitons à haute résistance renferment 57 % de cuivre et 43 % de zinc.

Cependant, les titres de métaux précieux s'indiquent généralement sous forme fractionnaire :

> Le titre admis pour les objets en platine est de 950/1 000 ; celui de l'or dit 1er titre (22 carats) est de 920/1 000 ; celui de l'or dit 3e titre (18 carats) est de 750/1 000.

Alliances

Voir Traités.

Anglais (composition de l')

Il n'y a aucune lettre accentuée en anglais.

Après un point, un point d'interrogation ou un point d'exclamation terminant une phrase, on met un cadratin.

Le deux-points, le %, les points d'exclamation et d'interrogation sont collés au mot qui les précède.

Aucun espace ne sépare le tiret long (ou « moins ») du mot ou du signe qui le précède ou le suit, à l'intérieur d'une phrase.

Les guillemets anglais sont figurés par deux virgules retournées “ (pour ouvrir) et par deux apostrophes ” (pour fermer). Dans une phrase « guillemetée », on peut utiliser – pour faire ressortir un mot ou marquer une citation de deuxième rang – une virgule retournée ‘ (pour ouvrir) et une apostrophe ’ (pour fermer).